



Résolution

Une approche intégrée pour combattre l'homophobie

*Adoptée par l'Assemblée générale, 9-11 novembre 2006,
Vilnius, Lituanie*

Partout en Europe, les jeunes personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transgenre (LHBT) continuent d'être les victimes d'homophobie qui se manifeste sous diverses formes comme la discrimination, les brimades et l'exclusion sociale à divers niveaux. Bien souvent, les politiques existantes n'arrivent pas à aborder effectivement les problèmes spécifiques auxquels les jeunes LHBT sont confrontés dans de nombreux domaines de leur vie.

De nouvelles percées d'homophobie se produisent constamment dans nos sociétés, comme confirmé à travers l'Europe en 2006 par l'interdiction de plusieurs marches et événements gay pride. Dans différents pays européens, l'expression positive de l'homosexualité est fortement entravée par l'attitude des Etats qui interdisent souvent aux personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transgenre de jouir de leurs droits. La violation des droits humains fondamentaux - lorsque des représentants gouvernementaux qualifient par exemple les personnes LHBT de « déviants » - ne peut être tolérée. Dans certains Etats européens, il arrive encore que des décideurs condamnent ouvertement les expressions des identités LHBT, légiférant à leur encontre, compliquant voire rendant illégale leur libre existence.

Les droits des personnes LHBT ne constituent pas un « droit humain avancé », ni une « valeur occidentale moderne » comme plusieurs politiciens l'ont récemment proclamé. Les droits des personnes LHBT sont une partie indivisible et non négociable des droits humains, comme le soulignent des documents mondialement connus.

Dans toutes les sphères de leur vie, que cela relève du domaine public, comme les études ou le travail, ou du domaine privé, comme le cercle familial, amical ou l'environnement religieux, les jeunes LHBT sont confrontés à une complexité à double facette. Ils doivent en effet pouvoir accepter leur propre identité d'une part, et la révéler au grand jour d'autre part. Il est un fait communément reconnu que pendant cette période de vie, les jeunes LHBT se retrouvent face à des obstacles considérables, qu'ils soient interpersonnels ou institutionnels, découlant à la fois de leur statut de jeunes et de leur statut minoritaire en tant que personnes LHBT, pour pouvoir bénéficier d'une pleine et active participation dans la société.

Les sociétés contemporaines ne parviennent pas à reconnaître, accepter ou affirmer positivement les orientations sexuelles ou identités de genre des jeunes LHBT. Il arrive encore en Europe que les jeunes soient élevés dans une société hétéronormative, qui dresse le portrait de l'hétérosexualité et des stéréotypes traditionnels de genre comme étant la norme, et laisse peu de place aux modèles positifs individuel et familial des personnes LHBT. Le degré d'invisibilité et le manque de pouvoir que connaît la majorité des personnes LHBT a de nombreuses conséquences négatives, tant pour l'individu que pour la communauté, et beaucoup de jeunes craignent de sortir de l'anonymat. Des recherches ont démontré que l'imposition du silence ou la suppression de l'identité d'une personne peut provoquer des états nuisibles de santé mentale, et des taux accrus de suicide. Les jeunes LHBT risquent la discrimination et l'intolérance de la part de la société, et le YFJ et ses organisations membres demandent qu'il soit mis un terme à cette situation.

Le Forum européen de la Jeunesse reconnaît que malgré que la question de l'orientation sexuelle soit de plus en plus discutée au sein des institutions et des pays européens, il existe souvent une absence évidente de volonté de la part des politiciens et des décideurs de commencer à prendre des mesures proactives pour

empêcher et faire cesser les discriminations que subissent les personnes LHBT. Bien qu'un travail proactif soit entrepris par la Commission européenne dans la lutte contre d'autres formes d'intolérance comme le racisme et la xénophobie, il subsiste une différence quantitative inacceptable par rapport au travail contre l'homophobie. Le Forum Jeunesse remarque également un manque considérable de direction au sein des grandes figures politiques qui ne fournissent pas de réactions sérieuses et n'appliquent pas de solutions efficaces. En outre, le Forum européen de la Jeunesse réitère que les libertés de rassemblement et d'expression constituent le fondement des différentes conventions des droits humains.

C'est pourquoi le Forum européen de la Jeunesse demande :

- Qu'un message clair soit envoyé par le Forum Jeunesse et ses organisations membres, déclarant qu'un travail plus concret doit être accompli pour défier et éradiquer la discrimination et les préjugés envers les jeunes LHBT en vue d'améliorer leur situation.
- A ses organisations membres de souligner explicitement qu'elles accueillent les jeunes LHBT dans leurs activités et dans leur travail, et qu'elles s'engagent de façon proactive dans le travail plus que nécessaire contre l'homophobie. Des projets comme la campagne « Tous différents, tous égaux » peuvent être utilisés à cette fin par ses organisations membres pour instaurer des mécanismes spécifiques pour la prévention et la signalisation de comportements discriminatoires et intimidants.
- Que les écoles soient identifiées comme un endroit clé pour façonner la vie des jeunes et qu'elles soient un lieu d'accueil pour que les personnes LHBT puissent ouvertement vivre leur préférence sexuelle ou expression de genre. Il faut veiller à ce que les écoles soient à l'abri de toute homophobie internalisée (auto-rejet), interpersonnelle (brimades d'étudiants à étudiants, rejet des étudiants de la part des enseignants) et institutionnelle (programmes non inclusifs ou hétéronormatifs, sujet tabou de la part des enseignants, etc.). Les gouvernements doivent mettre des campagnes en œuvre contre les brimades homophobes.
- Que les politiques relatives au genre reconnaissent les discriminations et les difficultés auxquelles toutes les formes d'identités et d'expressions de genre sont confrontées, et qu'elles mettent l'accent sur une perspective plus large pour inclure les identités de genre non traditionnelles.
- Que les dirigeants politiques européens s'expriment constamment et ouvertement contre toutes formes d'homophobie. Il faut un message politique qui exprime clairement leur opposition à l'homophobie, et il faut qu'il soit explicite et ait le même caractère que les réactions contre le racisme, la xénophobie, etc. Le fait d'organiser des activités de sensibilisation, comme une mini conférence organisée par le Parlement européen pendant la Journée internationale contre l'Homophobie en 2006, renforcera cette attitude politique.
- Le développement et la mise en œuvre d'une politique intégrée qui aborde l'homophobie à travers l'Union européenne et l'ensemble de ses Etats membres. Le succès des approches anti discriminatoires utilisées pour d'autres groupes minoritaires doit influencer les stratégies spécifiques aux personnes LHBT. La Commission européenne doit activement encourager les

Etats membres à formuler des mesures pour aborder l'exclusion sociale des personnes LHBT.

- La garantie de mise en œuvre de directives et politiques à tous les niveaux qui protègent toutes les minorités de manière égale, et qui cible toutes les sphères de la vie.
- La reconnaissance du travail jeunesse LHBT et du soutien financier à ce travail qui est indispensable pour contribuer avec succès aux mesures mentionnées plus haut. Des acteurs comme la Commission européenne doivent donner une réponse adéquate à ce besoin, en mettant des ressources appropriées à la disposition des niveaux national et international.
- La rectification des lacunes actuelles dans la recherche académique et communautaire sur la situation des personnes LHBT, surtout compte tenu des contraintes et obstacles à l'entrée en vigueur effective des instruments légaux qui protègent de la discrimination, et la récolte d'informations et de données sur l'exclusion sociale des personnes LHBT.

Sur base de cette résolution, le Forum européen de la Jeunesse élaborera un document d'information qui sera distribué au prochain Conseil des Membres.